

**EXTRAIT**  
**Du registre des délibérations du Conseil Municipal de**  
**SAINT OUEN DES ALLEUX**

**Séance du conseil municipal du lundi 10 décembre 2018**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 11

L'an deux mil dix-huit, le lundi dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme LE ROY Delphine Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme LESAGE Annie, Mme JUHEL Colette, Mme PERRIER Stéphanie, M. GESLIN Damien,
Absents	M. QUILLIOT Jean-Louis ayant donné pouvoir à Mme GOBÉ Laurence, Mme REPESSÉ Michèle, M. BLANDIN Anthony, M. GIROUARD Mickaël, M. ROPERT Yves
Secrétaire	Mme PERRIER Stéphanie
Convocation	3 décembre 2018

**2018 12 Approbation des délibérations du 6 novembre 2018**

*Le Compte rendu de la séance du 6 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

**2018 12 Association Tennis Club Audonien – Demande d'affichage publicitaire annuel dans la salle des sports**

M. Arnaud LEULIETTE, membre de l'association communale Tennis Club Audonien vient solliciter la municipalité pour une autorisation d'affichage publicitaire annuelle dans la salle des sports.

L'association, en recherche de financement pour proposer des actions sportives de qualité, propose une action de parrainage d'association avec les entreprises locales.

Les affiches publicitaires d'1,50 m (maximum 10) pourraient être fixées autour du panneau lumineux de la salle des sports. L'association se charge de commander, poser les affiches (en bâche), et les déposer si besoin.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**AUTORISE l'association du Tennis Club Audonien à poser des affiches publicitaires dans la salle des sports communales pour promouvoir leurs activités sportives.**

**Pour : 11 voix**

**2018 12 120 Rénovation et aménagement du bâtiment « Mairie/APC/Garage » – Validation de l'Avant-Projet Définitif**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°201806068 où le conseil municipal a décidé d'attribuer la mission de maîtrise au groupement de M. ORAIN, Architecte DPLG, pour les travaux d'aménagement du bâtiment public Marie/APC/Garage attendant.

L'équipe de maîtrise d'œuvre du cabinet ORAIN a présenté l'avant-projet-sommaire à la Commission le 19/11/2018 et l'Avant-Projet Définitif (APD) le 06/12/2018.

La Phase Avant-Projet Définitif (APD) permet d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements et de définir de manière plus précise le budget de l'opération.

**Le coût prévisionnel total des travaux et équipements s'élève à 470 955,55 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre et révisions).**

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider l'avant-projet définitif et d'autoriser le lancement de la mission pro.**

**Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :**

- Arrête l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre,
- Autoriser le lancement de la mission pro,
- Prévoit les dépenses en section d'investissement au compte 2313 – opération 201706 - du budget principal n°150.

**Pour : 11 voix**

**2018 12 121 Rénovation et aménagement du bâtiment « Mairie/APC/Garage » – Proposition Mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) de la SOCOTEC**

Monsieur le Maire présente un devis pour une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre des travaux d'aménagement du bâtiment public Mairie / Agence postale communale situé au 2 rue du Général de Gaulle,

Entendu l'exposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE à l'unanimité** le devis de la société SOCOTEC – Agence de Rennes (35) pour la mission de coordination SPS - catégorie2 - opération Aménagement du bâtiment public Mairie / Agence postale communale d'un montant de 2 980,00 € HT,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'offre correspondante,

**CONFIRME** les crédits en section dépenses d'investissement au compte 2313 – opération 201706 - du Budget Principal n°150.

**Pour : 11 voix**

**2018 12 122 Rénovation et aménagement du bâtiment « Mairie/APC/Garage » – Demande de DETR 2019**

Le Conseil municipal, par délibération n°201812120 a approuvé l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment public « Mairie/APC/Garage ».

Monsieur le Maire informe que l'opération est éligible à la DETR 2019 au titre de la catégorie 2 « Bâtiments publics » - opération A) Bâtiment à usage des services administratifs des mairies,

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- de confirmer l'approbation du projet de rénovation et aménagement du bâtiment public « Mairie/APC/Garage » sur l'exercice 2019.
- d'approuver le plan de financement ci-dessous;
- de solliciter une aide de 160 000 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 – Catégorie 2 « Bâtiments publics » - opération A) Bâtiment à usage des services administratifs des mairies et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2018

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant	%
Honoraires de la Maîtrise d'œuvre	44 779,52 €	<b>Financeurs publics sollicités</b>	<b>190 000,00 €</b>	<b>36,63%</b>
Mission de coordination SPS	2 980,00 €	Etat – DETR	160 000,00 €	30,85%
Travaux	470 955,75 €	EPCI - <i>Fond de développement des Communes (FDC)</i>	15 000,00 €	2,89%
		EPCI – FCDGF	15 000,00 €	2,89%
		<b>Autofinancement communal</b>	<b>328 715,27 €</b>	<b>63,37%</b>
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>518 715,27 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>518 715,27 €</b>	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le projet et le plan de financement présenté,
- Sollicite à l'unanimité l'Etat pour une subvention de 160 000 € au titre de la DETR 2019 pour le projet « Rénovation et aménagement du bâtiment public Mairie/APC/Garage » sur l'exercice 2019,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

**Pour : 11 voix**

**2018 12 123 Réhabilitation et extension du commerce et des logements au 21-23 rue du Général de Gaulle – Lot Démolition intérieure – Choix du candidat**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la publication sur la plateforme des marchés publics Emegalis Bretagne le 29/10/2018, et la consultation de quatre entreprises

Pour le marché public « PROJET DE REHABILITATION DU BAR CREATION D'UN SNACK ET DE DEUX LOGEMENTS AU 21-23 RUE DU GENERAL DE GAULLE A SAINT-OUEN-DES-ALLEUX - LOT 01 DEMOLITION »

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 16/11/2018 à 12h00.

Une seule entreprise a répondu à la consultation pour la phase 1 « Démolition emprise de l'ancienne maison d'habitation »,

L'entreprise SARL PRENVEILLE de Saint-Ouen-des-Alleux pour un montant de 8 400 € HT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **ACCEPTÉ** l'offre de l'entreprise SARL PRENVEILLE relative à la phase n°1 du lot 01 Démolition intérieure, pour un montant de 8 400 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise,
- **CONFIRME** les crédits en section d'investissement au compte 2313 du budget Bar Le St Ouen n°159.

**Pour : 9 voix**

**Contre : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)**

**2018 12 124 Réhabilitation et extension du commerce et des logements au 21-23 rue du Général de Gaulle – Proposition d'avenant d'honoraires concernant les travaux de VRD (Cabinet CHOUZENOUX)**

Mr le Maire rappelle la délibération n°201806069 où le conseil municipal a retenu l'offre du cabinet Chouzenoux, Architecte DPLG pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération « Réhabilitation et extension du bar et logements au 21-23 rue du Général de Gaulle »

au taux de rémunération de base de 9 % du montant HT des travaux, soit un forfait provisoire de rémunération de 38 160 € HT (*tranche ferme et conditionnelle*), auquel s'ajoute la mission OPC pour un montant de 3 392 € HT et l'option STD pour 1 970 € HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajouter les travaux de Voirie et Réseaux Divers à la mission de maîtrise d'œuvre.

Il propose un avenant d'honoraires du cabinet CHOUZENOUX pour les travaux de VRD, dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'extension du commerce et des logements rue du Général de Gaulle.

Les travaux de VRD sont estimés à 49 400 € HT.

Le complément de mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 4 840 € HT au taux de rémunération de 9.8%.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **ACCEPTÉ l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre pour le complément des travaux VRD d'un montant de 4 840 € HT, portant la mission de maîtrise d'œuvre initial de 38 160 € HT à 43 000 € HT, auquel s'ajoute la mission OPC pour un montant de 3 392 € HT et l'option STD pour 1 970 € HT.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CHOUZENOUX,**
- **CONFIRME les crédits sur le BP Annexe Bar le St Ouen n°159 en section d'investissement, au compte 2313.**

**Pour : 9 voix**

**Contre : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)**

**2018 12 125 Réhabilitation et extension du commerce et des logements au 21-23 rue du Général de Gaulle – Demande de Fond d'Intervention Economique (FIE) auprès de Fougères Agglomération**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°201806069 où le conseil municipal a décidé d'attribuer la mission de maîtrise au groupement de du Cabinet Chouzenoux Architecture, pour les travaux de réhabilitation de commerces et logements au 21-23 rue du Général de Gaulle.

L'équipe de maîtrise d'œuvre du cabinet Chouzenoux a présenté l'avant-projet-définitif à la Commission le 10/12/2018.

La Phase Avant-Projet Définitif (APD) permet d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements et de définir de manière plus précise le budget de l'opération.

**Le coût prévisionnel total des travaux et équipements s'élève à 516 500,00 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre et révisions).**

Monsieur le Maire informe que l'opération (pour la partie commerces) est éligible au Fond d'Intervention Economique de Fougères Agglomération, mis en place pour les communes du territoire dans le cadre d'une convention de partenariat relative aux interventions économiques entre le Conseil Régional de Bretagne et Fougères Agglomération.,

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- de confirmer l'approbation du projet de réhabilitation de commerces et logements au 21-23 rue du Général de Gaulle,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous;
- de solliciter une aide de 60 000 € auprès Fougères Agglomération au titre du Fond d'Intervention Economique et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2018

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant HT
Acquisition (33 000 € + 70 000 €)	103 000 €
Frais d'acte	3 977 €
<b>Total acquisition + frais</b>	<b>106 977 €</b>
<b>Travaux parties commerciales</b>	<b>245 338 €</b>
Travaux parties logements	271 163 €
<b>Total Travaux</b>	<b>516 500 €</b>
Mission de maîtrise d'œuvre – Base	43 000 €
Mission de maîtrise d'œuvre – OPC	3 392 €
Mission de maîtrise d'œuvre – STD	1 970 €
Mission de coordination SPS	2 118 €
Mission de contrôle technique	3 895 €
Relevé topographique	2 360 €
Diagnostiques avt travaux	875 €
<b>Montant total HT de l'opération</b>	<b>681 087 €</b>

Nature des recettes prévisionnelles	Montant	%
<b>Aides publiques sollicitées</b>	<b>361 328 €</b>	<b>53,05%</b>
Etat - Contrat de ruralité	121 328 €	17,81%
Etat / Région / EPF / CDC – Dynamisme des bourgs ruraux	150 000 €	22,02%
Département d'Ille et Vilaine - Revitalisation des centres bourgs	15 000 €	2,20%
Fougères Agglomération : Fond de concours	15 000 €	2,20%
<b>Fougères Agglomération : FIE</b>	<b>60 000 €</b>	<b>8,81%</b>
<b>Financement communal</b>	<b>319 759 €</b>	<b>46,95%</b>
Emprunt	200 000 €	29,36%
Virement du budget centre-bourg	70 000 €	10,28%
Vente parcelle D n°126	30 000 €	4,40%
Autofinancement	19 759 €	2,90%
<b>Montant total des recettes prévisionnelles</b>	<b>681 087 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le projet et le plan de financement présenté,
- Sollicite à la majorité Fougères Agglomération pour une subvention de 60 000 € au titre du Fond d'Intervention Economique pour le projet de réhabilitation de commerces au 21-23 rue du Général de Gaulle,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

Pour : 9 voix

Contre : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)

**2018 12 126 Viabilisation de la parcelle D n°126 – Devis COUDRAY TP – Annule et remplace la délibération n°20180708**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°201812127 concernant la validation d'un devis de l'entreprise COUDRAY TP pour la viabilisation de la parcelle cadastrée D n°126 en eaux usées d'un montant de 9 497,23 € HT.

Il informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier ces travaux de viabilisation et présente à l'assemblée deux nouveaux devis de l'entreprise COUDRAY TP, annulant et remplaçant le devis de 9 497,23 € HT

Devis n°CPD18226 de 4 644,34 € HT pour la viabilisation du terrain en réseau souple et assainissement,

Devis n°CRE18391 de 9 689,72 € HT pour la réalisation d'une tranchée et pose d'un réseau EU sous la voirie du général de Gaulle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

**ANNULE** la délibération n°201812127 acceptant le devis de l'entreprise COUDRAY TP pour la viabilisation de la parcelle D n°126 d'un montant de 9 497,23 € HT,

**ACCEPTTE** les devis n° CPD18226 de 4 644,34 € HT et n°CRE18391 de 9 689,72 € HT de COUDRAY TP pour la viabilisation de la parcelle D n°126 en eaux usées,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis,

**CONFIRME** les crédits en section dépenses d'investissement au compte 2315 du budget assainissement n°154.

Pour : 11 voix

**2018 12 127 Plan Communal de Défense Extérieure Contre l'incendie – Projet d'arrêté**

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L2225-1 et suivants et les articles R2225-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-23672 du 5 Juillet 2018 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie d'Ille et Vilaine (RDDECI 35),

Considérant que le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie,

Considérant la nécessité de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine relatives aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune,

M. le Maire présente à l'assemblée un projet d'arrêté municipal relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) arrêtant la liste des Points d'Eau Incendie (PEI), l'organisation de l'information entre les différents acteurs et les modalités de réalisation des contrôles techniques des PEI,

**Entendu l'exposé,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**AUTORISE M. le Maire à signer l'arrêté municipal relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie,**

**CHARGE M. le Maire de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au préfet d'Ille et Vilaine et transmis au SDIS d'Ille et vilaine.**

***Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs affiché pour les communes inférieures à 3500 habitants.***

***Pour : 11 voix***

**2018 12 128 Transport Classe découverte des CP-CE1 – Ile Tudy (Finistère)**

M. RAIPIN rappelle le courrier de la Directrice de l'école publique de Saint-Ouen-des-Alleux sollicitant la municipalité pour le financement du transport d'une classe découverte artistique de deux jours et trois nuits en mars 2019 pour les classes de CP CE1 à l'Ile Tudy (Finistère).

Trois devis ont été transmis par la Directrice.

Entendu l'exposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**ACCEPTE de financer les coûts du transport pour cette classe découverte en mars 2019,**

**RETIENT le devis le moins disant de l'agence CRESPEL Voyage d'un montant de 1680 € TTC,**

**AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant,**

**PREVOIT les crédits en section de fonctionnement au compte 6247 du budget principal 2019 n°150,**

**CHARGE M. RAIPIN d'informer Mme la Directrice de l'école publique de cette décision.**

***Pour : 11 voix***

**2018 12 130 Décision modificative n°3 du budget principal 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créditer le compte 1641 en section d'investissement sur le BP2018 Principal n°150,

En section dépenses d'investissement :

<u>Ouverture de crédits</u>	Chapitre 16	Compte 1641		+ 7 000 €
<u>Réduction de crédits</u>	Chapitre 23	Compte 2315	Opération 201805	- 7 000 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE à l'unanimité les modifications du BP2018 Principal n°150 présentées ci-dessus.**

**Pour : 11 voix**

**2018 12 131 Devis pour la création de cases de stockage à l'atelier municipal**

M. le Maire présente un devis de GUENEE-Matériaux de sens de Bretagne pour la fourniture de matériaux en vue de créer 8 cases de stockages à l'atelier municipal. Le devis s'élève à 5 914.16 € HT

Entendu l'exposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**ACCEPTE le devis de GUENEE Matériaux d'un montant de 5 914,16 € HT,  
PREVOIT les crédits en section d'investissement au compte 2184 du budget principal 2019,  
AUTORISE M. le Maire à signer le devis pour une livraison et facturation au printemps 2019,**

**Pour : 11 voix**

**2018 12 DIA « rue du Corbel » (Propriété PEETERES/VIEL)**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu de Maître BLOUËT, Notaire à Fougères, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la propriété sise « rue du Corbel » cadastrée Section D n°10, Autorisé par délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2014, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ce bien.

**Divers**

- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par un responsable de La Poste, qui recherche un local de restauration pour 4 facteurs. Il informe qu'actuellement, la commune ne dispose pas de local mais propose de louer la future cafétéria du bâtiment mairie/agence postale.  
Sujet en discussion.

**Prochaine réunion de Conseil municipal, le mardi 15 janvier 2019**

**Joyeuses fêtes de fin d'année**